

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'Aix-en-Othe, après convocation légale en date du 20 janvier 2023, sous la présidence de **Monsieur Romain ARNAUD, Maire délégué d'Aix-en-Othe, pour le Maire empêché,**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 19
Représenté : 04
Votants : 23

Délibération n°

2023_D_006

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Mme Emeline DE BRUIN, Christie DEZERT, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Mme Sabrina GUYON, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGARET, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT,

Absents ayant donné procuration Mme Eléonore De FRESCHVILLE à M. SADY, M. Pierre MARCHAL à Mme Maggy CARON, Mme Estelle MIGNON à Mme Vanessa CHEVALLIER, Mme Agnès RAGOT à Mme Sabrina GUYON,

Absents : Emilien BIGNON, M. Roland BROQUET, Johann DE BRUIN, Anne-Lise DURAND, Julien GOFFART, Pascal RANC,

Secrétaire de séance : Madame Claire ADAM.

Objet de la délibération **Projet Vidéoprotection**

Monsieur le Maire :

Considérant l'accroissement des incivilités, voir des vols, etc. sur l'ensemble de nos territoires,

↳ Fait savoir :

- Qu'un diagnostic a été réalisé conjointement avec la Gendarmerie Nationale.
- Que le SDEA ayant la compétence de la vidéoprotection (consultation des entreprises, et remise des offres), nous lui avons confié la mise en œuvre de ce dispositif pour l'implantation de 35 caméras sur les 3 communes historiques,

↳ Informe que le financement comporte une prise en charge du syndicat à hauteur de 40 %, avec prise en charge également de la TVA. Les autres financeurs sont la Région, le Département. Il se décompose comme suit :

Totale de l'Opération : 283 000 €

- Aix en Othe : 117 475 €,
- Villemaur sur Vanne : 53 543 €,
- Pâlis : 57 591 €,
- Prestataire 41 000 €,
- Imprévus : 13 140 €,

Financement :

- SDEA 40 %
- Région 30 000 €
- DETR ou DSIL 30 %
- FIPD 30 %
(Fonds Interministériel Prévention et Délinquance)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **PREND ACTE** du devis proposé par le SDEA pour l'implantation de trente-cinq caméras sur l'ensemble du territoire Aix-Villemaur-Pâlis.
- ▶ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'ensemble des subventions inhérentes au dit projet.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Aix-Villemaur-Pâlis, le 28 janvier 2023

Le Maire, Roland BROQUET.

